

Sources d'énergie conventionnelles et technologies dans le domaine de l'énergie

2007/2091(INI) - 13/09/2007

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'initiative de M. Herbert **REUL** (PPE-DE, DE) sur les sources d'énergie conventionnelles et les technologies énergétiques, en réponse à la communication de la Commission intitulée «Production d'électricité durable à partir des combustibles fossiles: vers des émissions des centrales électriques au charbon tendant vers zéro après 2020 ».

Se félicitant des communications de la Commission relatives à la production d'énergie soutenable à partir d'énergies fossiles, les députés ont souligné que ces énergies, comme les autres sources conventionnelles, demeurent très importantes pour la réalisation de l'objectif de durabilité et pour assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques, tout en augmentant les capacités exportatrices des producteurs de l'UE.

Les députés soulignent l'importance de diversifier les sources d'énergie en raison de la raréfaction croissante des ressources et jugent essentiel d'améliorer encore l'efficacité des techniques de production d'énergie fossile, tout comme les normes de sécurité pour les centrales électriques, de développer rapidement la technologie de la fusion nucléaire et d'augmenter en conséquence les dépenses de recherche. Ils estiment en outre que, pour véritablement réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique, il faut absolument avoir davantage recours aux technologies à faible émission de CO₂, telles que l'énergie nucléaire, le « charbon propre » et les énergies renouvelables.

Technologies énergétiques : le rapport recommande des investissements massifs dans l'innovation et la recherche appliquée, ainsi que des investissements en capital dans les réseaux énergétiques intelligents et les technologies développées dans ce domaine. Il invite l'UE, les États membres et les entreprises à redoubler d'efforts en ce qui concerne la R&D, avant tout pour renforcer l'efficacité de la production et de l'approvisionnement énergétiques, réduire les conséquences sur l'environnement, garantir la sécurité des techniques existantes, développer les techniques de stockage des énergies renouvelables, les réacteurs nucléaires de nouvelle génération et les nouvelles technologies énergétiques, y compris la fusion nucléaire.

Les députés recommandent également que le futur plan stratégique européen pour les technologies énergétiques favorise les évolutions technologiques qui exploitent leur potentiel de manière optimale, afin de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre. Ils rappellent aussi l'importance de veiller à ce qu'on ait recours aux technologies disponibles offrant la meilleure efficacité énergétique pour la construction des nouvelles capacités, et que l'on ait davantage recours à la cogénération, au chauffage et au refroidissement urbains et à la récupération des rejets thermiques industriels.

Energies fossiles : les députés soulignent que les combustibles fossiles resteront extrêmement importants pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'UE et mettent en avant la valeur du gaz naturel, qui est le combustible fossile émettant le moins de CO₂. Ils invitent la Commission à soumettre rapidement une proposition législative sur le captage et le stockage de carbone (CSC) de façon à répondre aux questions juridiques autour du stockage et du transport de CO₂. La Commission européenne est également invitée à présenter dans les meilleurs délais des objectifs politiques clairs concernant la poursuite de la promotion de la recherche dans le domaine du CSC, afin d'explorer les façons d'utiliser le CSC dans la production d'électricité à l'échelle commerciale et à présenter des propositions visant à mettre fin aux incompatibilités entre l'utilisation de la technique du CSC et le système d'échange des droits d'émission.

Les députés estiment également impératif que les centrales existantes et futures alimentées par des combustibles fossiles utilisent le plus tôt possible la technologie du CSC. La commission parlementaire a toutefois reconnu que ces technologies entraînent une perte de rendement pour les centrales et appelé à davantage de recherches dans ce domaine.

Les membres soulignent aussi l'impact significatif de la génération d'énergie provenant de la biomasse, la nécessité pour l'UE de soutenir les technologies en matière de carburants de synthèse et, en vue de la diversification des importations de gaz, l'importance des gaz naturels liquéfiés (GNL).

La Commission est enfin invitée à promouvoir une extension des recherches géologiques visant à trouver de nouvelles sources d'énergies fossiles sur le territoire des États membres de l'Union européenne et à lancer des campagnes d'information sur les technologies CSC.

Energie nucléaire : le rapport souligne que l'énergie nucléaire est indispensable pour assurer la charge de base à moyen terme en Europe. Il reconnaît également l'importance de l'énergie nucléaire dans la production d'électricité de 15 États membres sur 27, et par conséquent de l'Union toute entière, dans la mesure où cette énergie fournit un tiers de l'électricité dans l'UE.

Le rapport constate que l'énergie nucléaire constitue à l'heure actuelle la source d'énergie pauvre en carbone la plus importante dans l'UE et souligne le rôle potentiel de l'énergie nucléaire dans la lutte contre le changement climatique. Il rappelle en outre que la production d'énergie nucléaire bénéficie d'une grande indépendance par rapport aux fluctuations éventuelles des prix de l'uranium, le coût du combustible n'ayant qu'un faible impact sur le prix de l'électricité. Il indique enfin que l'énergie nucléaire peut être mise en synergie avec les énergies renouvelables en offrant par exemple des routes originales pour la production efficace et économique d'hydrogène ou de biocarburant. La Commission est invitée à proposer des initiatives pour le maintien dans l'UE du niveau élevé de compétences nécessaires afin que l'option de recourir à cette source d'énergie demeure ouverte.

La Commission et les États membres sont également invités à réaliser des avancées en matière de stockage définitif, afin de mettre fin au stockage provisoire des déchets en subsurface et à soutenir les projets visant à développer des prototypes de réacteurs de quatrième génération.

Les membres rappellent enfin que des dizaines de centrales nucléaires sont prévues ou en cours de construction dans le monde et qu'il est capital pour l'UE de participer à leur construction, autant d'un point de vue de stratégie industrielle que pour promouvoir les principes de sûreté les plus élevés à l'échelle mondiale.